

Séance du vendredi 19 février 2021

Délibération DU CONSEIL

RESEAUX, SERVICES ET MOBILITE-TRANSPORTS - COORDINATION ET PROJETS MOBILITE -

MONS-EN-BAROEUL -

CREATION D'UN POLE D'ECHANGES MULTIMODAL A LA STATION DE METRO FORT DE MONS**I. Rappel du contexte**

Conformément aux actions de l'axe II « Réseaux de Transports Collectifs » de son Plan de Déplacements Urbains (PDU), la Métropole européenne de Lille s'est engagée à faciliter l'intermodalité et l'accès au réseau de transports collectifs. Elle a donc décidé la création sur son territoire, d'un réseau de pôles d'échanges multimodaux. Les pôles d'échanges, points stratégiques intermodaux, constituent de véritables portes d'entrée multimodales de notre métropole.

Aussi, en cohérence avec les Assises des mobilités et de l'accessibilité de la Métropole qui ont réuni les principaux acteurs en matière de gestion des mobilités, d'aménagement du territoire ou encore d'organisation de la ville au sens large, la Métropole européenne de Lille souhaite réaffirmer ses ambitions en matière de politique de développement de pôles d'échanges multimodaux.

Enfin, l'adoption du Schéma Directeur des Infrastructures de Transport (SDIT) lors du Conseil métropolitain du 28 juin 2019 acte les grands principes d'articulation entre le réseau ferré régional et les réseaux métropolitains, notamment au regard du développement des pôles d'échanges multimodaux. Identifié dans le SDIT, la liaison Villeneuve d'Ascq – Marcq-en-Barœul, liaison en rocade de type bus à haut niveau de service entre le tramway et les lignes 1 et 2 du métro et passant par Fort de Mons, renforce encore l'intérêt de l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal à cet emplacement.

Les abords de la station de métro du Fort de Mons constituent à la fois une entrée de ville structurante pour la ville de Mons-en-Barœul et un site intermodal (métro : ligne 2 / bus : Liane 6, ligne 13, citadine 9 / voiture / marche à pied) identifié au titre du PDU 2010-2020. Ces abords présentent également un enjeu urbain fort, se situant à la lisière du périmètre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier "Nouveau Mons".

Sont constatés aujourd'hui sur ce site des dysfonctionnements préjudiciables au cadre et à la qualité de vie des habitants ainsi qu'au confort des usagers. Ce site génère de nombreux conflits d'usage entre les différents flux et constitue une coupure urbaine dans les parcours des modes doux. Il se caractérise par un fonctionnement très complexe, difficilement lisible et peu compréhensible par les usagers ainsi que par une très faible qualité d'aménagement compte tenu de son statut d'entrée de ville.

Séance du vendredi 19 février 2021

Délibération DU CONSEIL

Ce projet a reçu l'avis favorable du Maire de la commune de Mons-en-Baroeul.

II. Objet de la délibération

Aussi, la Métropole européenne de Lille s'engage dans la création d'un pôle d'échanges multimodal à la station de métro Fort de Mons. Les orientations opérationnelles d'aménagement du futur pôle sont la requalification et la restructuration des espaces publics permettant l'aménagement d'une correspondance multimodale dans les meilleures conditions de confort et de sécurité en favorisant la circulation et la sécurisation des flux piétons, deux roues, bus et voitures.

L'objectif est d'améliorer l'ensemble des flux d'usagers tout en s'inscrivant dans le projet urbain du Nouveau Mons et en intégrant les évolutions du réseau portées par le Schéma Directeur des Infrastructures de Transport. Il s'agira de lancer les études puis de mettre en œuvre les aménagements retenus.

L'ensemble du projet est globalement estimé à ce stade à 2,7 M € H.T. et fera l'objet de recherches de cofinancement auprès des partenaires intéressés (Europe, Etat, Région).

Par conséquent, la commission principale Transports, Mobilité, Accessibilité, Prévention, Sécurité consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) d'autoriser le lancement du projet de pôle d'échanges multimodal à la station de métro Fort de Mons.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Acte certifié exécutoire au 26/02/2021